



Comptes non audités

Comptes consolidés
31 décembre 2019

Bilan (en milliers d'euros)

		31.12.2019	31.12.2018
Actif	Notes		
Caisse, banques centrales	1	10 083 885	3 236 588
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 480 688	1 179 263
Instruments dérivés de couverture	3	1 082 121	692 564
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	9 654 975	11 323 695
Titres au coût amorti	5	635 489	163 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	9 785 387	8 986 833
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	62 444 613	55 574 536
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		790 682	299 115
Placement des activités d'assurance	7	58 172 448	50 190 292
Actifs d'impôts courants	8	240 252	224 673
Actifs d'impôts différés	9	144 962	149 446
Comptes de régularisation et actifs divers	10	911 703	867 127
Actifs non courants destinés à être cédés	27	5 336	444 230
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	197 630	201 775
Immeubles de placement	12	144 215	154 236
Immobilisations corporelles	13	343 158	257 761
Immobilisations incorporelles	14	457 604	435 758
Ecarts d'acquisition	15	566 776	538 461
TOTAL DE L'ACTIF		157 141 925	134 920 302

		31.12.2019	31.12.2018
Passif	Notes		
Banques centrales	16	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	1 173 150	811 071
Instruments dérivés de couverture	3	1 043 663	427 735
Dettes représentées par un titre	18	16 533 888	12 770 678
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	7 767 767	7 117 358
Dettes envers la clientèle	19	61 700 260	54 555 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		274 938	63 363
Passifs d'impôts courants	8	110 949	127 008
Passifs d'impôts différés	9	151 241	133 565
Comptes de régularisation et passifs divers	20	2 296 644	2 063 634
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	27	0	19 442
Passifs relatifs aux activités d'assurance	21	55 708 402	48 033 048
Provisions	22	531 286	423 551
Dettes subordonnées	23	2 498 059	1 667 088
Capitaux propres totaux		7 351 679	6 707 600
Capitaux propres part du Groupe		7 348 433	6 704 447
Capital et réserves liées	24	2 353 416	2 266 390
Réserves consolidées	24	4 294 471	3 896 396
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	189 810	104 373
Résultat de l'exercice		510 737	437 288
Intérêts minoritaires		3 246	3 152
TOTAL DU PASSIF		157 141 925	134 920 302

Comptes consolidés 31 décembre 2019

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

		31.12.2019	31.12.2018
Compte de résultat	Notes		
Intérêts et produits assimilés (1)	30	1 821 128	1 844 189
Intérêts et charges assimilées (1)	30	-1 230 230	-1 164 720
Commissions (produits)	31	618 714	622 640
Commissions (charges)	31	-150 640	-142 399
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	70 728	84 986
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33	39 025	31 635
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	34	0	1
Produit net des activités d'assurance	35	736 205	687 044
Produits des autres activités	36	261 032	257 531
Charges des autres activités	36	-67 686	-75 178
PRODUIT NET BANCAIRE		2 098 276	2 145 729
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence	37	205 071	76
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 303 347	2 145 805
Charges générales d'exploitation	38	-1 445 910	-1 394 211
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	39	-132 950	-119 314
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		724 487	632 280
Coût du risque de crédit	40	-98 650	-63 679
RESULTAT D'EXPLOITATION		625 837	568 601
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	-1 837	248
Gains ou pertes nets sur autres actifs	41	18 512	4 829
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	19 549
RESULTAT AVANT IMPOTS		642 512	593 227
Impôt sur les bénéfices	42	-131 683	-155 695
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0	0
RESULTAT NET		510 829	437 532
dont Intérêts minoritaires		92	244
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		510 737	437 288

(1) Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 30.

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Notes		
Résultat net		510 829	437 532
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		-1 406	-28 869
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		71 294	-49 440
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		397	252
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		-16	-399
Eléments recyclables en résultat net		70 269	-78 456
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-38 582	-34 928
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		-5 546	4 947
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) ¹		51 839	-7 942
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		7 470	-13 198
Eléments non recyclables en résultat net		15 181	-51 121
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		85 450	-129 577
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	43	596 279	307 955
dont part du Groupe		596 174	307 714
dont part des intérêts minoritaires		105	241

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 60 milliers d'euros

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01 janvier 2018	2 207 864	3 513 186	233 947	428 121	6 383 118	2 882	6 386 000
Augmentation de capital	58 526				58 526		58 526
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2017		428 121		- 428 121	-		-
Distribution 2018 au titre du résultat 2017		- 36 824			- 36 824	- 3	- 36 827
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 266 390	3 904 483	233 947	-	6 404 820	2 879	6 407 699
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 5 143	- 129 574		- 134 717	- 3	- 134 720
Résultat 2018				437 288	437 288	244	437 532
Sous-total	2 266 390	3 899 340	104 373	437 288	6 707 391	3 120	6 710 511
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		259			259		259
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 2 044			- 2 044		- 2 044
Changement de méthodes comptables					-		-
Autres variations		- 1 159			- 1 159	33	- 1 126
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 266 390	3 896 396	104 373	437 288	6 704 447	3 153	6 707 600
Augmentation de capital	87 026				87 026		87 026
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2018		437 288		- 437 288	-		-
Distribution 2019 au titre du résultat 2018		- 39 505			- 39 505	- 4	- 39 509
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 353 416	4 294 179	104 373	-	6 751 968	3 149	6 755 117
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 60	85 437		85 377	13	85 390
Résultat 2019				510 737	510 737	92	510 829
Sous-total	2 353 416	4 294 119	189 810	510 737	7 348 082	3 254	7 351 336
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 2 383			- 2 383		- 2 383
Changement de méthodes comptables		7 500			7 500		7 500
Autres variations		- 4 765			- 4 766	- 8	- 4 774
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 353 416	4 294 471	189 810	510 737	7 348 433	3 246	7 351 679

Tableau des flux de trésorerie nette
(en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	510 829	437 532
Impôt	131 683	155 695
Résultat avant impôt	642 512	593 227
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	135 189	118 000
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2 796	288
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	196 454	28 186
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	992	-248
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-207 415	-13 288
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	4 881 808	1 522 419
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	5 004 232	1 655 357
Opérations interbancaires	-1 654 361	-2 135 555
Opérations avec la clientèle	688 115	-606 209
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-5 176 357	-323 378
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	2 802 486	44 205
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	866	874
Impôts versés	-159 666	-178 852
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 498 917	-3 198 915
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2 147 828	-950 330
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-264 669	-550 523
Immeubles de placement	-45 416	7 939
Immobilisations corporelles et incorporelles	-154 169	-133 183
Autres	0	0
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-464 254	-675 767
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	72 518	55 700
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 607 500	1 528 000
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	3 680 018	1 583 700
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 363 592	-42 397
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 147 828	-950 330
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-464 254	-675 767
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 680 018	1 583 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 831 782	3 874 179
Caisse, banques centrales (actif & passif)	3 236 588	4 182 765
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	595 194	-308 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 195 374	3 831 782
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	10 083 885	3 236 588
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 16 et 21b)	-888 511	595 194
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	5 363 592	-42 397

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.



Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2019

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Arkéa réalise au 31 décembre 2019 une performance à un plus haut historique en dégageant un résultat net part du groupe de 511 M€.

Dans un environnement persistant de taux bas, la dynamique commerciale des métiers du groupe permet d'afficher un produit net bancaire (y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence) en forte hausse, à 2 303 M€, qui intègre notamment la plus-value de 194 M€ réalisée par le groupe suite à la cession de sa participation dans le groupe Primonial.

Le groupe poursuit ses investissements aux fins de réaliser ses ambitions de développement dans le cadre de son plan stratégique : les frais de gestion ressortent à 1 579 M€.

Le coût du risque limité à 99 M€ matérialise la qualité du portefeuille de crédits du groupe.

Fort de la solidité de ses fondamentaux financiers, le groupe continue d'afficher des ratios de solvabilité très au-dessus des exigences réglementaires.

Crédit Mutuel Arkéa a émis au second semestre sa première obligation à impact social. La levée de fonds d'un montant de 500 M€ permettra de contribuer au développement économique des territoires, en cohérence avec la vocation du groupe d'accompagner et de financer l'économie réelle.

Au second semestre 2019, le groupe a acquis la fintech Budget Insight, leader français de l'agrégation de données et d'initiation de paiements. Le groupe poursuit ainsi sa stratégie d'ouverture auprès des nouveaux acteurs des services financiers et renforce son positionnement de banque collaborative au service de ses partenaires et clients.

Les filiales Leasecom et Leasecom Car ont été cédées à NBB Lease en mars 2019.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Au 31 décembre 2019, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2019 adoptées par l'Union Européenne. Le Groupe applique également de manière anticipée les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publiés par l'IASB dans le cadre de la réforme des indices de taux interbancaires. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2019 n'est qu'optionnelle.

IFRS 16 Contrats de location

Le groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations SIC 15 et SIC 27.

IFRS 16 vient harmoniser les traitements à appliquer aux contrats de location sans distinction location simple et financement. Ainsi, IFRS 16 exige des entreprises qu'elles inscrivent leurs contrats de location au bilan, y comptabilisant ainsi de nouveaux actifs et passifs. Des exemptions existent notamment sur les contrats portant sur des locations de courte durée et/ou sur des actifs de faible valeur.

IFRS 16 est appliqué en utilisant la méthode rétrospective modifiée en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

Ainsi, le groupe présente ses comptes 2019 sans comparatif 2018 au format IFRS 16, l'explication du passage entre les deux référentiels au 1er janvier 2019 est présentée ci-dessous (partie Notes – First Time Application).

Le détail des principes IFRS 16 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

A ce stade, le groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraîne pas de changement significatif par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

NOTES – FIRST TIME APPLICATION

Le groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019.

IFRS 16 vient harmoniser les traitements à appliquer aux contrats de location sans distinction location simple et financement. Ainsi, IFRS 16 exige des entreprises qu'elles inscrivent leurs contrats de location au bilan, y comptabilisant ainsi de nouveaux actifs et passifs. Des exemptions existent notamment sur les contrats portant sur des locations de courte durée et/ou sur des actifs de faible valeur.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le groupe a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme et d'opter pour les mesures de simplification afférentes :

- les contrats en tacite reconduction ont été exclus du fait de l'exception du §C10c,
- les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats de faible valeur ont été exclus.

Au 1er janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date (taux marginal d'endettement), en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres du groupe au 1er janvier 2019.

A cette date, les baux qui ont une durée résiduelle inférieure à 12 mois et ceux qui sont en situation de tacite reconduction sont alors considérés comme des baux de courte durée (contrats inférieurs à un an) et ne font l'objet d'aucun retraitement, conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 16.

En application des dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Le détail des principes IFRS 16 appliqués par le groupe est présenté dans la partie principes comptables et méthodes d'évaluation.

Le recensement et l'analyse des contrats de location ont été validés par le groupe au 31 décembre 2018.

La première application de la norme IFRS 16 entraîne pour le groupe la comptabilisation d'une dette locative et d'un actif représentatif des droits d'utilisation pour un montant de 85 millions d'euros, concernant exclusivement les contrats immobiliers.

Première application

Droits d'utilisation - Immobilier	85 240
Droits d'utilisation - Autres	0

Obligations locatives - Immobilier	85 240
Obligations locatives - Autres	0

Autres normes

D'autres amendements présentent des impacts peu ou non significatifs pour le groupe.

- **Amendement à IAS 28**

Il concerne tous les instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes : l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers, puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative.

- **Amendement à IAS 19**

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements.

- **Amendement à IAS 12**

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net, peu importe leur origine, à la date de comptabilisation de la dette de dividendes. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

- **Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7**

Une réforme a été engagée au niveau international pour renforcer les méthodes de fixation des indices de taux interbancaires actuellement utilisés à savoir les taux dits IBOR (EURIBOR, LIBOR, etc.) et mettre en place de nouveaux taux sans risque (€STER, SOFR, SONIA etc.). Cette réforme a des conséquences comptables sur l'évaluation des actifs et passifs utilisant ces indices de taux ainsi que sur le traitement comptable des couvertures associées. Le groupe Arkéa est concerné principalement par des expositions sur les indices EURIBOR, EONIA et LIBOR.

L'IASB a amendé les textes en vigueur en vue de limiter les effets de la réforme sur les états financiers des entreprises concernées.

Ainsi, le 26 septembre 2019, l'IASB a publié une proposition d'amendements relative aux incertitudes potentielles sur les relations de couverture existantes en raison des incertitudes quant aux futurs indices issus de la réforme IBOR. L'amendement à IAS 39 vise à maintenir les relations de couverture existantes et consiste à ignorer les incidences liées aux nouveaux taux et à supposer qu'ils n'altéreront pas les flux de trésorerie des instruments en requérant de continuer à utiliser les flux de trésorerie contractuels initiaux. Dans le cadre de l'amendement à IAS 39, les entités doivent supposer que la réforme des indices IBOR ne modifie pas les taux d'intérêt de référence. Les exigences en termes d'information à fournir sont allégées dans le cadre de l'amendement à IFRS 7 ; néanmoins des informations complémentaires sont à fournir pour les relations de couverture impactées par les amendements (Fair Value Hedge ou Cash Flow Hedge), pour les indices sur lesquels demeure une incertitude. L'amendement à IFRS 9 apporte des clarifications sur certaines notions dans le contexte de la réforme des taux et fournit des propositions de traitement en cas de survenance d'une modification substantielle des instruments de dette.

Ces amendements seront applicables pendant une période temporaire afin de permettre le maintien des relations de couverture avant la mise en œuvre effective de la réforme IBOR. Ils seront applicables rétrospectivement à compter du 1er janvier 2020. L'application anticipée au 31 décembre 2019 est permise sous réserve de l'adoption du texte par l'Union Européenne. Celle-ci ayant eu lieu le 16 janvier 2020, le Groupe a décidé d'utiliser la possibilité d'application anticipée au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les notionnels des dérivés, tous dérivés confondus, sont les suivants :

En K€	Notionnel 31.12.19
Taux EURIBOR	65 266 256
Taux EONIA	6 753 587
Taux LIBOR	34 238

PRINCIPALES NORMES NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

IFRS 17 Contrats d'assurance

Date et méthodes de première application

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer d'utiliser les règles comptables

nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

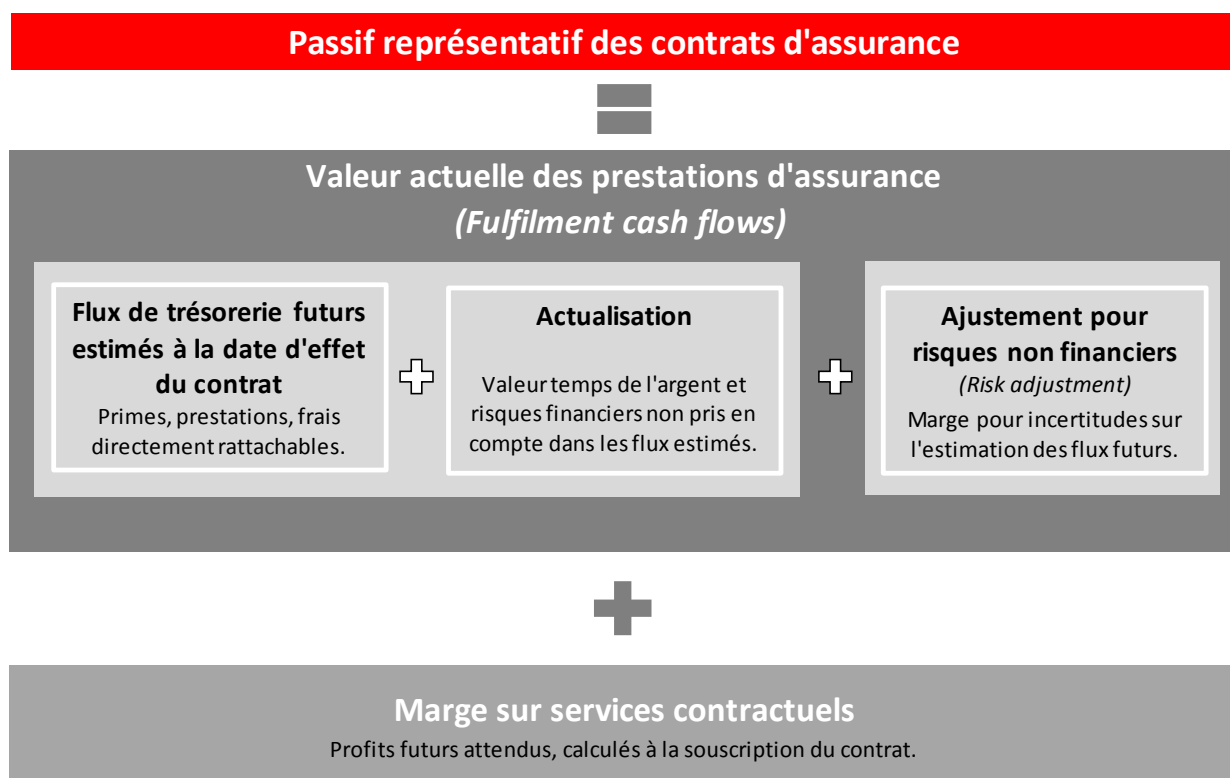
IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

L'IASB a étudié certaines des problématiques de mise en œuvre soulevées par différentes parties prenantes depuis la publication de la norme IFRS 17 et déterminera s'il est nécessaire d'amender cette dernière. Par ailleurs, l'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Il est notamment proposé de différer d'un an sa date de première application qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les principes comptables IFRS 17

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- Un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- Une répartition des contrats par année de souscription, et
- Dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

La norme demande un niveau de granularité des calculs plus détaillé puisqu'elle requiert des estimations par groupe de contrats.

Le projet IFRS 17

En dépit des incertitudes pesant encore sur la norme (date d'application, actions en cours pour infléchir certaines positions, exposé-sondage publié le 26 juin 2019), les entités d'assurance du groupe Arkéa se sont dotées de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et ont poursuivi, sur l'année 2019, les travaux de préparation : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Depuis le 1er janvier 2018, le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour son activité banque.

Le périmètre de l'activité assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9, prévue par l'amendement à IFRS 4.

Pour bénéficier de ce report, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'absence de transfert d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomerat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert),
- l'indication des entités d'assurances bénéficiant du report d'application de la norme IFRS 9,
- l'apport d'informations complémentaires en notes d'annexe en présentant séparément les activités relatives à l'assurance de celles de la banque.

Les entités du groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus et bénéficiant du report d'application d'IFRS 9 sont Suravenir et Suravenir Assurances.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Principes comptables pour l'activité banque

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (credit default swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2019 est de 18.5 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux

propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres,
- les créances de location,
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, etc.

Le groupe a fait le choix d'utiliser des mesures simplificatrices (art IFRS 9 B5.5.35) prévues par la norme pour les entités ne disposant pas de données sources permettant l'évaluation de la perte de crédit.

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

■ Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

▪ Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.

▪ Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut d'une contrepartie par exemple), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.

Il y a perte avérée :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les risques de défaillance à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale comme le permet la norme.

➤ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que la notion de crédits restructurés. Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de système de notation.

Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur
- la perte en cas de défaut du débiteur
- l'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach),
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux règlementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

L'approche générale de la dimension prospective mise en œuvre impacte à la fois :

- l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket,
- le calcul de l'ECL (Expected Credit Loss) avec des paramètres tenant compte de la dimension prospective.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;

- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants estimés. En conséquence, les provisions font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dette senior non préférée).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dûs du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Principes comptables pour l'activité assurance

Le périmètre de l'activité d'assurance bénéficie, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, décrits ci-après. Ils sont respectivement présentés dans les postes « placement des activités d'assurance » et « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » du bilan.

Les produits et charges relevant des activités d'assurance sont présentés sur le poste du compte de résultat « produits nets des activités d'assurance », au sein duquel :

- Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis sont présentés dans le poste « autres produits / charges des activités d'assurance »,
- Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Lorsqu'elles sont significatives, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les entités d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe a mis en place les mesures nécessaires permettant de s'assurer de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du groupe, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, cette option est utilisée pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles).

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 96 millions d'euros au 31 décembre 2019. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de 5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Les instruments financiers dérivés suivent le même traitement que celui précisé dans la partie bancaire.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance). Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance) les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Les instruments financiers dérivés de couverture suivent le même traitement que défini dans les principes comptables des activités bancaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance) et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que les entités d'assurances ont l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances liés aux activités d'assurance

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et ceux liés aux activités d'assurance qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » (des activités d'assurance).

Le traitement de ces actifs financiers (hors dépréciation) est identique au traitement retenu pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti, en vertu de l'application de la norme IFRS 9.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance).

Passifs financiers

Concernant les passifs financiers, les règles de traitement comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées sont identiques sous IAS 39 et sous IFRS 9 (hors comptabilisation des dettes renégociées).

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Principes comptables communs pour les activités banque et assurance

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur ;
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation ;
- tests de dépréciation des actifs incorporels ;
- impôts différés actifs ;
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

- **Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2019 sont compris entre 8,23 % et 11,07 % et les taux de croissance à l'infini entre 1 % et 2,5 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 7 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 4,7 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

- **Immobilisations dont le groupe est locataire**

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

➤ **Champ d'application**

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

➤ **Mesures d'exemptions**

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs, considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Le périmètre informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

➤ Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

➤ Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En France, les contrats de location de biens immobiliers à caractère commercial sont pour leur majorité des baux commerciaux à 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des 9 ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite reconduction.

La période pendant laquelle ces baux commerciaux « 3/6/9 » sont exécutoires est généralement de 9 ans avec une période initiale non-résiliable de 3 ans.

➤ Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

➤ **Montant des loyers**

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

➤ **Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs**

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

➤ **Impôts sur les bénéfices**

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2019 intègrent un taux d'actualisation de 0,62 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,15 % et 7,11 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,55 % et 3,88 %¹. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée d'une part par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération), et ; d'autre part, pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération), sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

¹ Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 96 % de l'engagement.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et, (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables

de l'entité est comptabilisée en écarts d'acquisition. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Les filiales Leasecom et Leasecom Car ont été cédées à NBB Lease en mars 2019.

Crédit Mutuel Arkéa a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Primonial au second semestre.

Enfin, le 21 novembre 2019, Crédit Mutuel Arkéa a acheté la société Budget Insight, Fintech française spécialisée dans l'agrégation de données financières BtoB en marque blanche.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Arkéa sont présentées en note 48.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis. IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, aux taux d'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31.12.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	9 942 206	3 104 473
Caisse	141 679	132 115
Créances rattachées	0	0
TOTAL	10 083 885	3 236 588
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	6 906 487	6 017 669
Prêts	757 235	1 420 561
Dépôts de garantie versés	669 857	400 726
Pensions	1 397 909	1 099 520
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	0	0
Créances rattachées	56 090	50 504
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-2 191	-2 147
Autres dépréciations (B3)	0	0
TOTAL	9 785 387	8 986 833
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	452 241	1 065 914

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs détenus à des fins de transaction	565 109	404 958
Actifs classés en juste valeur sur option	9 074	16 926
Autres actifs classés à la juste valeur	906 505	757 379
TOTAL	1 480 688	1 179 263

Note 2a. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2019	31.12.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	565 109	404 958
Prêts et créances	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	565 109	404 958

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 2b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2019	31.12.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances rattachées	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Prêts et créances	9 074	16 926
dont dépôts de garantie versés	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	9 074	16 926

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 9 045 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2c. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Titres	855 646	693 626
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	381 066	306 423
. Cotés	0	0
. Non cotés	369 200	298 374
Créances rattachées	11 866	8 049
dont OPC	173 483	165 020
- Actions et autres titres à revenu variable	474 580	387 203
. Cotés	1 455	1 978
. Non cotés	473 125	385 225
Prêts et créances	50 859	63 753
dont pensions	0	0
Dépôts de garantie versés	0	0
TOTAL	906 505	757 379

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture
Instruments dérivés de couverture

31.12.2019

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif	1 081 882	31 807 362	239	0
Dérivés de couverture au passif	1 040 237	21 330 480	3 426	63 000
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	46 679		585	
Risque de change				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif				
Dérivés de couverture au passif				
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture				

31.12.2018

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif	691 478	26 138 180	1 086	0
Dérivés de couverture au passif	422 949	13 778 615	4 786	67 500
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-17 529		517	
Risque de change				
Dérivés de couverture				
Dérivés de couverture à l'actif				
Dérivés de couverture au passif				
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture				

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	3 846 612	4 931 080
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 304 676	5 953 599
- Cotés	4 673 995	4 963 447
- Non cotés	610 773	955 927
Créances rattachées	19 908	34 225
Sous-total valeur brute des instruments de dette	9 151 288	10 884 679
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-6 195	-6 758
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des instruments de dette	9 145 093	10 877 921
Prêts et créances	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédits	0	0
- Prêts et créances envers la clientèle	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total valeur brute des Prêts	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des Prêts	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	99 482	89 185
- Cotés	84 988	74 727
- Non cotés	14 494	14 458
Créances rattachées	0	0
Titres immobilisés	410 400	356 589
- Titres de participation	347 309	301 103
- Autres titres détenus à long terme	62 783	55 282
- Parts dans les entreprises liées	308	204
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	509 882	445 774
TOTAL	9 654 975	11 323 695
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	135 470	88 503
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont titres de participation cotés	113 894	101 728

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

La perte cumulée au moment de la cession s'élève à 90 milliers d'euros.

Note 5. Titres au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	379 329	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	263 561	168 970
- Cotés	224 525	48 700
- Non cotés	37 331	104 380
Créances rattachées	1 705	15 890
TOTAL BRUT	642 890	168 970
dont actifs dépréciés (B3)	6 059	5 542
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1 431	-818
Autres dépréciations (B3)	-5 970	-4 203
TOTAL NET	635 489	163 949

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2019	31.12.2018
Créances saines (B1/B2)	60 289 153	53 491 691
. Créances commerciales	130 755	141 490
. Autres concours à la clientèle	60 036 416	53 233 100
- crédits à l'habitat	33 418 261	29 363 811
- autres concours et créances diverses dont pensions	26 524 867	23 820 462
- dépôts de garantie versés	93 288	48 827
. Créances rattachées	121 982	117 101
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 393 251	1 360 860
Créances brutes	61 682 404	54 852 551
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-249 415	-231 256
Autres dépréciations (B3)	-809 439	-783 459
Sous total I	60 623 550	53 837 836
Location financement (investissement net)	1 790 927	1 706 380
. Mobilier	1 025 516	954 883
. Immobilier	765 411	751 497
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	68 811	67 387
Créances brutes	1 859 738	1 773 767
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-18 923	-17 066
Autres dépréciations (B3)	-19 752	-20 001
Sous total II	1 821 063	1 736 700
TOTAL	62 444 613	55 574 536
dont prêts participatifs	9 606	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux arriérés de paiement
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	333 022	143 343	65 269	233 898
Administrations centrales	18 466	679	0	8 268
Etablissements de crédit	9 961	2 595	409	5 599
Autres entreprises financières	794	520	236	669
Entreprises non financières	109 266	53 021	55 430	94 018
Clientèle de détail	194 535	86 528	9 194	125 344
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	333 022	143 343	65 269	233 898
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2019	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	94 372	24 002	118 374
Encours douteux - montants bruts	303 719	99 448	403 167
Encours douteux restructurés - dépréciations	-154 150	-54 699	-208 849
Encours douteux nets	149 569	44 749	194 318

Note 7. Placement des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 486 386	22 882 853
Actifs financiers disponibles à la vente	26 384 069	25 981 518
Prêts et créances sur les établissements de crédit	458	22 542
Prêts et créances liés aux activités d'assurance	481 087	499 427
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	3 534
Immeubles de placement	377 727	340 535
Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance	442 721	459 883
TOTAL	58 172 448	50 190 292

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	152	1
Instruments dérivés de transaction	152	1
Sous total I	152	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 486 234	22 882 852
Titres	30 486 234	22 882 852
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 564 659	6 026 576
. Cotés	6 735 465	5 464 274
. Non cotés	767 367	505 023
. Créances rattachées	61 827	57 279
- Actions et autres titres à revenu variable	22 921 575	16 856 276
. Cotés	13 448 737	9 124 949
. Non cotés	9 447 950	7 709 267
. Créances rattachées	24 888	22 060
Sous total II	30 486 234	22 882 852
TOTAL	30 486 386	22 882 853

Au 31.12.2019, la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat et dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 386 M€. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de + 1 M€.

Note 7b. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	8 680 139	9 272 247
Obligations et autres titres à revenu fixes	16 354 854	15 496 279
- Cotés	13 372 903	12 480 228
- Non cotés	2 822 274	2 844 693
Créances rattachées	159 677	171 358
Sous-total valeur brute des instruments de dette	25 034 993	24 768 526
Dépréciations	-651	-267
Sous-total valeur nette des instruments de dette	25 034 342	24 768 259
Actions et autres titres à revenus variables	782 182	725 878
- Cotés	314 735	292 968
- Non cotés	462 373	427 167
Créances rattachées	5 074	5 743
Titres immobilisés	569 604	489 612
- Titres de participation	281 528	268 212
- Autres titres détenus à long terme	288 076	221 400
- Parts dans les entreprises liées	0	0
Sous-total valeur brute des instruments de capitaux propres	1 351 786	1 215 490
Dépréciations	-2 059	-2 231
Sous-total valeur nette des instruments de capitaux propres	1 349 727	1 213 259
TOTAL	26 384 069	25 981 518
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	260 433	164 117
Dont titres de participation cotés	60 931	54 422

Au 31.12.2019, la juste valeur des actifs disponibles à la vente dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 21 939 M€. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de + 80 M€.

Note 7c. Titres au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	0	3 534
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés		
Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	0	3 534
dont actifs dépréciés		
Dépréciations		
TOTAL NET	0	3 534

Note 7d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	197	22 291
Prêts	0	250
Dépôts de garantie versés	0	0
Pensions	0	0
Créances rattachées	261	1
TOTAL	458	22 542
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	197	22 541

Au 31.12.2019, la valeur comptable des prêts et créances sur les établissements de crédit dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 0.5 M€.

Note 7e. Prêts et créances liés aux activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Créances saines	481 087	499 427
Concours à la clientèle	477 764	495 782
- crédits à l'habitat	0	0
- autres concours et créances diverses dont pensions	477 764	495 782
Créances rattachées	3 323	3 645
Créances dépréciées sur base individuelle	4	54
Créances brutes	481 091	499 481
Dépréciations	-4	-54
TOTAL	481 087	499 427

Au 31.12.2019, la valeur comptable des prêts et créances liés aux activités d'assurance dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 481 M€.

Note 7f. Immeubles de placement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Coût historique	528 471	53 714	0	0	582 185
Amortissements et dépréciations	-187 936	-16 522	0	0	-204 458
MONTANT NET	340 535	37 192	0	0	377 727

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 783 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 715 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 7g. Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Provisions techniques - Part des réassureurs	116 190	87 473
Autres actifs d'assurance	326 531	372 410
TOTAL	442 721	459 883

Note 8. Impôts courants

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	240 252	224 673
Passif (par résultat)	110 949	127 008

Note 9. Impôts différés

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	56 261	73 890
Actif (par capitaux propres)	88 701	75 556
Passif (par résultat)	21 268	29 848
Passif (par capitaux propres)	129 973	103 717

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2019	31.12.2018
Déficits fiscaux reportables	5 429	8 401
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	-69 480	-44 456
Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	-18 198	-14 409
Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	289	-2 323
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	943	1 131
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	45 174	31 896
Provisions pour risques et charges non déductibles	89 414	84 432
Réserves latentes de location financement	-22 901	-25 728
Autres décalages temporaires	-36 949	-23 063
Total net d'impôts différés	-6 279	15 881

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	301 671	268 077
Comptes d'ajustement sur devises	7 005	13 796
Produits à recevoir	109 787	114 256
Comptes de régularisation divers	122 273	183 678
Sous-total	540 736	579 807
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	65 647	98 289
Débiteurs divers	303 413	187 989
Stocks et assimilés	1 547	1 748
Autres emplois divers	3 223	3 046
Sous-total valeur brute des autres actifs	373 830	291 072
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)		
Autres dépréciations (B3)	-2 863	-3 752
Sous-total valeur nette des autres actifs	370 967	287 320
TOTAL	911 703	867 127

*Sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres actifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 7g.

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	136 023	2 062	0	137 177	2 753	0
Primonial Holding	0	0	0	5 460	5 460	0
Younited Credit	18 279	-2 920	0	10 455	-3 987	0
NEW PORT	33 984	2 284	0	31 262	2 200	0
Autres	9 344	-3 263	0	17 422	-6 177	0
TOTAL BRUT	197 630	-1 837	0	201 775	248	0

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS) au 31 décembre 2019

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 785 981	17 046	9 954	8 222	8 324	667 430
Younited Credit	525 773	36 695	-12 022	-13 105	0	80 414
NEW PORT	204 977	7 655	7 424	7 424	43 672	114 755

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2019
Coût historique	212 047	512	-7 797	0	204 762
Amortissements et dépréciations	-57 811	-6 826	4 090	0	-60 547
MONTANT NET	154 236	-6 314	-3 707	0	144 215

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 218 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 13. Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2019
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 173	39	-197	0	22 015
Constructions d'exploitation	594 572	17 066	-21 593	29	590 074
Droits d'utilisation - Immobilier (1)	0	10 713	-2 470	84 806	95 501
Autres immobilisations corporelles	243 900	30 332	-21 398	256	253 090
Total	860 645	58 150	-45 658	85 091	960 680
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-408 017	-22 432	20 454	0	-409 995
Droits d'utilisation - Immobilier	0	-12 347	22	0	-12 325
Autres immobilisations corporelles	-194 867	-18 060	17 823	-98	-195 202
Total	-602 884	-52 839	38 299	-98	-617 522
MONTANT NET	257 761	5 311	-7 359	84 993	343 158

(1) Correspond à la 1ère application de la norme IFRS16. Le montant en autres mouvements correspond principalement à l'évaluation au 1er janvier 2019 des droits d'utilisation sur les contrats en cours soit +85,6 M€.

Note 14. Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2019
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	475 988	58 716	-602	176	534 278
Immobilisations acquises	740 595	101 542	-59 851	733	783 019
Logiciels	376 104	17 917	-1 945	82	392 158
Autres	364 491	83 625	-57 906	651	390 861
Total	1 216 583	160 258	-60 453	909	1 317 297
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-357 592	-52 230	524	-113	-409 411
Immobilisations acquises	-423 233	-30 359	3 365	-55	-450 282
Logiciels	-331 052	-18 981	1 016	-138	-349 155
Autres	-92 181	-11 378	2 349	83	-101 127
Total	-780 825	-82 589	3 889	-168	-859 693
MONTANT NET	435 758	77 669	-56 564	741	457 604

Note 15. Ecart d'acquisition

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2019
Ecart d'acquisition brut	538 461	28 315	0	0	566 776
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	538 461	28 315	0	0	566 776

Répartition par pôle

Pôle	Entités	31.12.2019	31.12.2018
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Clientèle retail	Budget Insight	28 315	0
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA Mangopay	25 682	25 682
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Pumpkin	10 974	10 974
Produits	Izimmo	17 964	17 964
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		566 776	538 461

Note 16. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2019	31.12.2018
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 767 767	7 117 358
Comptes ordinaires	719 617	403 600
Emprunts	1 833 290	1 432 850
Dépôts de garantie reçus	295 245	268 466
Autres dettes	64 385	39 829
Pensions	4 883 045	4 994 676
Dettes rattachées	-27 815	-22 063
TOTAL	7 767 767	7 117 358
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 333 693	493 261

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	561 824	450 009
.Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
.Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
.Instruments dérivés	561 824	450 009
.Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	611 326	361 062
Dettes envers les établissements de crédit	2 115	1 895
Dettes envers la clientèle	5 076	6 243
Dettes représentées par un titre	604 135	352 924
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	1 173 150	811 071

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 1 162 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 845 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	2 115	2 114	1	1 895	1 868	27
Dettes envers la clientèle	5 076	5 075	1	6 243	6 239	4
Dettes représentées par un titre	604 135	593 487	10 648	352 924	386 420	-33 496
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	611 326	600 676	10 650	361 062	394 527	-33 465

Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

				31.12.2019			
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 647 382	0	1 647 382	-942 563	0	-293 940	410 879
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	1 548 810	0	1 548 810	0	-1 447 294	0	101 516
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	3 196 192	0	3 196 192	-942 563	-1 447 294	-293 940	512 395
Passifs							
Dérivés	1 719 888	0	1 719 888	-942 563	0	-694 895	82 430
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 939 352	0	5 939 352	0	-5 929 413	-7 554	2 385
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	7 659 240	0	7 659 240	-942 563	-5 929 413	-702 449	84 815

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	31.12.2018			Montant net
				Montants liés non compensés au bilan			
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 097 523	0	1 097 523	-472 293	0	-257 564	367 666
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	1 183 315	0	1 183 315	0	-1 090 216	0	93 099
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	2 280 838	0	2 280 838	-472 293	-1 090 216	-257 564	460 765
Passifs							
Dérivés	980 882	0	980 882	-472 293	0	-402 833	105 756
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 305 368	0	6 305 368	0	-6 297 896	-4 720	2 752
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	7 286 250	0	7 286 250	-472 293	-6 297 896	-407 553	108 508

Note 18. Dettes représentées par un titre

	31.12.2019	31.12.2018
Bons de caisse	9 262	7 318
Titres du marché interbancaire et TCN	2 941 083	2 617 491
Emprunts obligataires	12 372 019	9 514 284
Dettes senior non préférées	1 066 808	500 641
Dettes rattachées	144 716	130 944
TOTAL	16 533 888	12 770 678

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	29 690 093	26 009 281
A vue	24 182 471	20 572 450
A terme	5 507 622	5 436 831
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	212 467	214 302
Sous-total	29 902 560	26 223 583
Comptes ordinaires	23 721 618	20 145 779
Comptes et emprunts à terme	7 920 139	8 130 328
Pensions	52 039	0
Dettes rattachées	50 887	53 967
Dépôts de garantie reçus	53 017	1 506
Sous-total	31 797 700	28 331 580
TOTAL	61 700 260	54 555 163

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	394 935	409 600
Comptes d'ajustement sur devises	7 410	8 846
Charges à payer	197 082	184 645
Produits constatés d'avance	267 887	299 951
Comptes de régularisation divers	466 841	314 353
Sous-total	1 334 155	1 217 395
Autres passifs *		
Obligations locatives - Immobilier	75 245	
Comptes de règlement sur opérations sur titres	312 167	312 436
Versements restant à effectuer sur titres	7 536	7 510
Créditeurs divers	567 541	526 293
Sous-total	962 489	846 239
TOTAL	2 296 644	2 063 634

*Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres passifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 21d

Echéancier des obligations locatives

31.12.2019

	- DE 1 AN	+ 1 AN - 3 ANS	+ 3 ANS - 6 ANS	+ 6 ANS - 9 ANS	+ 9 ANS	TOTAL
Immobilier	13 127	19 118	21 097	20 809	1 094	75 245
Informatique	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Obligations locatives	13 127	19 118	21 097	20 809	1 094	75 245

Au sein du groupe Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Passifs relatifs aux activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 401	103 138
Dettes envers les établissements de crédit	1 047 554	1 340 999
Dettes représentées par un titre	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	48 563 719	43 480 679
Autres passifs d'assurance	5 982 276	3 107 678
Dettes subordonnées	452	554
TOTAL	55 708 402	48 033 048

Note 21a. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	114 401	103 138
Instruments dérivés	114 401	103 138
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	114 401	103 138

Note 21b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	7 256	0
Emprunts	0	0
Dépôts de garantie reçus des établissements de crédit	0	0
Autres dettes	0	0
Pensions	1 040 298	1 340 999
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	1 047 554	1 340 999
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 256	0

Note 21c. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Vie hors unités de compte	34 511 368	32 012 177
dont Participation aux bénéfices	3 122 321	2 129 752
Non vie	505 554	470 912
Unités de compte	13 380 524	10 841 617
Autres	166 273	155 973
TOTAL	48 563 719	43 480 679
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-116 190	-87 473
Provisions techniques nettes	48 447 529	43 393 206

Note 21d. Autres passifs d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et cautionnements reçus	28 737	27 195
Dettes d'assurance et de réassurance	65 079	54 408
Autres	5 888 460	3 026 075
TOTAL	5 982 276	3 107 678

Note 22. Provisions

	31.12.2018	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2019
Provisions pour engagements de retraite	314 075	87 170	-11 419	0	0	389 826
Provisions pour épargne-logement	18 470	40 939	0	0	0	59 409
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	43 714	2 303	0	-521	1	45 497
Provisions pour exécution des engagements de signature	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	9 347	85	-1 677	-8	-7 340	407
Provisions pour litiges	7 741	4 788	-1 452	-1 904	16	9 189
Provisions pour risques	3 542	403	-360	-183	-645	2 757
Autres	26 662	6 172	-4 851	-4 610	828	24 201
TOTAL	423 551	141 860	-19 759	-7 226	-7 140	531 286

Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires**Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme**

	31.12.2018	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2019
Indemnités de fin de carrière	61 571	16 287	-3 290	0	74 568
Compléments de retraite	134 072	45 957	-6 193	0	173 836
Primes liées aux médailles du travail	43 702	8 282	-1 936	0	50 048
Comptes épargne-temps	74 730	16 644	0	0	91 374
TOTAL	314 075	87 170	-11 419	0	389 826

Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement**Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions**

	31.12.2019		31.12.2018	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 327 596	59 236	5 160 762	18 144
Ancienneté de moins de 4 ans	298 598	44	1 045 703	8
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 158 450	23 305	2 252 717	2 834
Ancienneté de plus de 10 ans	1 870 548	35 887	1 862 342	15 302
Comptes épargne-logement	711 437	0	686 426	1
TOTAL	6 039 033	59 236	5 847 188	18 145

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2019		31.12.2018	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	2 612	6	3 844	13
Comptes épargne-logement	21 684	167	34 076	312
TOTAL	24 296	173	37 920	325

Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

	31.12.2018	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2019
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	11 992	1 705	0	-400	13 297
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	2 928	598	0	401	3 927
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	28 794	0	-521	0	28 273
TOTAL	43 714	2 303	-521	1	45 497

Note 23. Dettes subordonnées

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes subordonnées	2 349 061	1 538 910
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 193	97 199
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	49 112	28 286
TOTAL	2 498 059	1 667 088

Principales dettes subordonnées au 31.12.2019

EMETTEUR	DATE D'EMISSION	NOMINAL	DEVISE	TAUX	ECHEANCE
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500 000	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	25.10.2017	500 000	Euro	1,875%	25.10.2029
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750 000	Euro	3,375%	11.03.2031
TOTAL		2 347 314			

Note 24. Capital et réserves liées - Réserves consolidées

	31.12.2019	31.12.2018
Capital	2 347 978	2 260 952
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	4 294 471	3 896 397
Réserve légale	509 793	495 763
Réserves statutaires et contractuelles	2 249 249	2 186 859
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 473 827	1 153 330
Report à nouveau	61 602	60 445
TOTAL	6 647 887	6 162 787

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs disponibles à la vente	190 953	119 659
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables	109 872	50 559
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	21 317	22 740
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs	-613	4 933
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-2 002	-2 399
Biens immobiliers	0	0
Ecarts actuariels	-129 717	-91 120
TOTAL	189 809	104 372

Note 26.a Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	114 812	162 989	174 328	721 020	-	1 173 150
Instruments dérivés de couverture					1 043 663	1 043 663
Dettes envers les établissements de crédit	1 185 001	2 398 191	2 577 386	1 607 172	-	7 767 751
Dettes envers la clientèle	49 149 902	3 161 506	6 146 527	3 242 324	-	61 700 259
Dettes représentées par un titre	1 937 527	5 229 742	4 822 340	4 544 279	-	16 533 888
Dettes subordonnées	-	-	15 518	2 379 555	102 986	2 498 059

Note 26.b Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Instruments dérivés de couverture					114 401	114 401
Dettes envers les établissements de crédit	107 256	940 298	-	-	-	1 047 554
Dettes subordonnées	-	452	-	-	-	452

Note 27. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Le groupe a engagé un projet de cession de l'entité Linxo Group.

La contribution de Linxo Group dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées.

La cession doit intervenir au cours du 1er semestre 2020.

Les principales catégories d'actifs et de passifs reclassés sur les 2 lignes de l'état de situation financière sont présentées ci-après :

31.12.2019

Actifs	
Actifs financiers	
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	
<i>Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti</i>	
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	
Autres actifs	
Participations dans les entreprises MEE	5 336
Immobilisations	
Total Actif	5 336

31.12.2019

Passifs	
Passifs financiers	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	
<i>Dettes envers la clientèle</i>	
Autres passifs	
Provisions	
Total Passif	0

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

31.12.2019

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	7 904 691	1 441 704	308 580	9 654 975
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	3 174 059	670 297	0	3 844 356
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (2) (3)	4 531 750	768 987	0	5 300 737
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	84 988	2 420	12 074	99 482
- Participations et ATDLT - JVOCI	113 894	0	296 198	410 092
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	308	308
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	11 639	781 462	687 587	1 480 688
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	10 184	156 420	214 462	381 066
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	1 455	0	473 125	474 580
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2 115	0	2 115
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	50 158	0	50 158
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	6 959	0	6 959
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	701	0	701
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	565 109	0	565 109
Instruments dérivés de couverture	0	1 082 121	0	1 082 121
Total	7 916 330	3 305 287	996 167	12 217 784
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	1 173 150	0	1 173 150
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2 115	0	2 115
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5 076	0	5 076
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	604 135	0	604 135
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	561 824	0	561 824
Instruments dérivés de couverture	0	1 043 663	0	1 043 663
Total	0	2 216 813	0	2 216 813

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 59M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 211M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	8 652 074	2 404 722	266 899	11 323 695
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	4 201 642	726 173	0	4 927 815
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (2) (3)	4 273 977	1 676 129	0	5 950 106
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI (4)	74 727	2 420	12 038	89 185
- Participations et ATDLT - JVOCI	101 728	0	254 657	356 385
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	204	204
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	11 922	623 997	543 344	1 179 263
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR (5)	9 944	138 360	158 119	306 423
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	1 978	0	385 225	387 203
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 895	0	1 895
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	63 160	0	63 160
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	15 031	0	15 031
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	593	0	593
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	404 958	0	404 958
Instruments dérivés de couverture	0	692 564	0	692 564
Total	8 663 996	3 721 283	810 243	13 195 522
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	811 071	0	811 071
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 895	0	1 895
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	6 243	0	6 243
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	352 924	0	352 924
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	450 009	0	450 009
Instruments dérivés de couverture	0	427 735	0	427 735
Total	0	1 238 806	0	1 238 806

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 142M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 89M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces méthodes. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

31.12.2019

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 976 518	2 022 064	2 385 487	26 384 069
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	8 680 139	0	0	8 680 139
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (1) (2)	12 981 859	1 568 813	1 803 531	16 354 203
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	253 589	453 251	73 283	780 123
- Participations et ATDLT - DALV	60 931	0	508 673	569 604
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
Transaction / JVO	13 624 456	11 017 827	5 844 103	30 486 386
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	175 719	6 614 420	774 520	7 564 659
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option (3) (4)	13 448 737	4 403 255	5 069 583	22 921 575
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	152	0	152
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	35 600 974	13 039 891	8 229 590	56 870 455
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	114 401	0	114 401
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	114 401	0	114 401
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	114 401	0	114 401

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 15M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 310M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 10M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 1 057M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

31.12.2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 368 477	2 579 812	2 033 229	25 981 518
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	9 272 247	0	0	9 272 247
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (1) (2)	11 813 936	2 160 922	1 521 154	15 496 012
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV (3)	227 872	418 890	76 885	723 647
- Participations et ATDLT - DALV	54 422	0	435 190	489 612
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
Transaction / JVO	9 703 406	8 307 266	4 872 181	22 882 853
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	104 878	5 411 545	510 153	6 026 576
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option (4) (5)	9 598 528	2 895 720	4 362 028	16 856 276
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1	0	1
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	31 071 883	10 887 078	6 905 410	48 864 371
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	103 138	0	103 138
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	103 138	0	103 138
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	103 138	0	103 138

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 149M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 213M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 412M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 18M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2 865M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces méthodes. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

Note 28c. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre banque

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
JVOCI	266 922	13 860	1 300	-7 951	-100	0	0	34 429	119	308 579	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	12 038	0	0	0	0	0	0	36	0	12 074	0	0
- Participations et ATDLT - JVOCI	254 657	13 680	1 300	-7 951	0	0	0	34 393	119	296 198	0	0
- Parts entreprises liées - JVOCI	227	180	0	0	-100	0	0	0	0	307	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	543 344	161 109	5 140	-52 857	-3 825	0	34 686	0	-10	687 587	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	158 119	67 762	5 140	-15 863	-3 825	0	3 139	0	-10	214 462	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	385 225	93 347	0	-36 994	0	0	31 547	0	0	473 125	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	810 266	174 969	6 440	-60 808	-3 925	0	34 686	34 429	109	996 166	0	0
Passifs financiers												
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 28d. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre assurance

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
Disponibles à la vente	2 033 229	488 974	0	0	-156 896	0	-10 313	30 366	127	2 385 487	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	1 521 154	413 613	0	0	-151 094	0	0	19 731	127	1 803 531	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	76 885	0	0	0	0	0	0	-3 602	0	73 283	0	0
- Participations et ATDLT - DALV	435 190	75 361	0	0	-5 802	0	-10 313	14 237	0	508 673	0	0
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transaction / JVO	4 872 181	2 221 986	0	-220 459	-44 484	-1 047 618	62 497	0	0	5 844 103	9 538	-1 057 156
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	510 153	299 241	0	0	-39 349	0	4 475	0	0	774 520	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	4 362 028	1 922 745	0	-220 459	-5 135	-1 047 618	58 022	0	0	5 069 583	9 538	-1 057 156
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 905 410	2 710 960	0	-220 459	-201 380	-1 047 618	52 184	30 366	127	8 229 590	9 538	-1 057 156
Passifs financiers										0		
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 29a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

31.12.2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	75 283 026	72 865 489	2 417 537	470 080	9 967 719	64 845 227
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 788 104	9 785 387	2 717	0	9 788 104	0
Prêts et créances à la clientèle	64 820 956	62 444 613	2 376 343	0	0	64 820 956
Titres	673 966	635 489	38 477	470 080	179 615	24 271
Passifs	89 632 630	88 499 974	1 132 656	0	27 912 217	61 720 413
Dettes envers les établissements de crédit	7 802 927	7 767 767	35 160	0	7 802 927	0
Dettes envers la clientèle	61 720 413	61 700 260	20 153	0	0	61 720 413
Dettes représentées par un titre	17 326 335	16 533 888	792 447	0	17 326 335	0
Dettes subordonnées	2 782 955	2 498 059	284 896	0	2 782 955	0

31.12.2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	65 607 962	64 725 318	882 644	0	9 019 929	56 588 033
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 019 929	8 986 833	33 096	0	9 019 929	0
Prêts et créances à la clientèle	56 427 084	55 574 536	852 548	0	0	56 427 084
Titres	160 949	163 949	-3 000	0	0	160 949
Passifs	76 866 614	76 110 287	756 327	0	22 312 031	54 554 583
Dettes envers les établissements de crédit	7 181 152	7 117 358	63 794	0	7 181 152	0
Dettes envers la clientèle	54 554 583	54 555 163	-580	0	0	54 554 583
Dettes représentées par un titre	13 490 397	12 770 678	719 719	0	13 490 397	0
Dettes subordonnées	1 640 482	1 667 088	-26 606	0	1 640 482	0

Note 29b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

31.12.2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	481 545	481 545	0	0	458	481 087
Prêts et créances sur établissements de crédit	458	458	0	0	458	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	481 087	481 087	0	0	0	481 087
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passifs	1 048 006	1 048 006	0	0	1 048 006	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 047 554	1 047 554	0	0	1 047 554	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	452	452	0	0	452	0

31.12.2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	525 503	525 503	0	3 534	22 542	499 427
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 542	22 542	0	0	22 542	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	499 427	499 427	0	0	0	499 427
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 534	3 534	0	3 534	0	0
Passifs	1 499 350	1 499 350	0	0	1 341 553	157 797
Dettes envers les établissements de crédit	1 340 999	1 340 999	0	0	1 340 999	0
Dettes envers la clientèle	157 797	157 797	0	0	0	157 797
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	554	554	0	0	554	0

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	132 735	-176 744	114 890	-124 552
Clientèle	1 340 521	-528 720	1 441 804	-590 575
- dont crédit-bail	175 979	-117 815	151 343	-102 647
- dont obligation locative		-863		
Titres au coût amorti	2 211	0	2 191	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 634	-1 157	11 912	-854
Instruments dérivés de couverture	330 054	-286 739	278 894	-221 051
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 973	0	-5 502	0
Dettes représentées par un titre	0	-236 870	0	-227 688
TOTAL	1 821 128	-1 230 230	1 844 189	-1 164 720

Note 31. Commissions

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8 402	-23 853	8 190	-10 820
Clientèle	109 060	-252	92 821	-344
Instruments dérivés	11 579	-958	8 773	-1 112
Change	5 006	0	5 250	-53
Engagements de financement et de garantie	713	-2 732	562	-2 576
Titres et prestations de services	483 954	-122 845	507 044	-127 494
TOTAL	618 714	-150 640	622 640	-142 399

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de transaction	60 995	-10 633
Instruments à la juste valeur sur option	-51 577	14 988
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	0	0
Autres instruments à la juste valeur par résultat	59 009	81 216
dont OPC	21 088	29 412
Inefficacité des couvertures	2 215	-751
Sur couverture de flux de trésorerie	-4	1
Sur couverture de juste valeur	2 219	-752
. variation de juste valeur des éléments couverts	-112 404	16 777
. variation de juste valeur des éléments de couverture	114 623	-17 529
Résultat de change	86	166
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	70 728	84 986

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

31.12.2019

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		23 723	23 723
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 304	4 304
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	4 859		4 859
Titres immobilisés	6 139		6 139
TOTAL	10 998	28 027	39 025

31.12.2018

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		16 335	16 335
Obligations et autres titres à revenu fixe		650	650
Prêts EC			0
Prêts Clientèle			0
Actions et autres titres à revenu variable	5 398		5 398
Titres immobilisés	9 252		9 252
TOTAL	14 650	16 985	31 635

Note 34. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2019	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2018
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1
Prêts EC	0	0
Prêts Clientèle	0	0
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	0	1

Note 35. Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits/charges assimilés	40 476	41 565
Commissions	-88 411	-74 764
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 149	3 885
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 935	28 631
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs financiers au coût amorti	0	0
Autres produits/charges des activités d'assurance	754 056	687 727
TOTAL	736 205	687 044

Note 35a. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	918	-2 853	2 818	-2 361
Clientèle	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	134	0	256	0
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	42 277	0	40 852	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	43 329	-2 853	43 926	-2 361

Note 35b. Commissions

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	0	-34	0	-31
Clientèle	0	0	551	0
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	-2
Titres et prestations de services	64 256	-152 633	63 386	-138 668
TOTAL	64 256	-152 667	63 937	-138 701

Note 35c. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de transaction	-96	-39
Instruments à la juste valeur sur option	7 286	4 287
Autres instruments à la juste valeur par résultat	0	0
Résultat de change	-41	-363
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	7 149	3 885

Note 35d. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2019			31.12.2018		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	359	359	0	1 101	1 101
Actions et autres titres à revenu variable	21 879	0	21 879	24 692	0	24 692
Titres immobilisés	697	0	697	2 838	0	2 838
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	22 576	359	22 935	27 530	1 101	28 631

Note 35e. Autres produits/charges des activités d'assurance

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	12 999 844	-12 233 849	6 334 766	-5 645 324
Immeubles de placement	0	-16 522	5 258	-16 197
Autres produits	10 772	-6 189	12 848	-3 624
TOTAL	13 010 616	-12 256 560	6 352 872	-5 665 145

Note 35f. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Primes acquises	5 485 631	5 052 761
Charges des prestations	-209 667	-195 674
Variation des provisions	-9 431	175
Autres charges et produits techniques et non techniques	-5 898 393	-4 900 828
Produits nets des placements	1 397 855	733 008
TOTAL	765 995	689 442

Note 36. Produits/charges des autres activités

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	5 103	-6 946	13 718	-14 835
Autres produits	255 929	-60 740	243 813	-60 343
TOTAL	261 032	-67 686	257 531	-75 178

Note 37. Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence

	31.12.2019	31.12.2018
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	0	0
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	205 071	76
TOTAL	205 071	76

La ligne « plus ou moins-values de cession ou de dilution sur entreprises associées » intègre notamment la plus-value de cession du groupe Primonial pour 194 M€.

Note 38. Charges générales d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel	-910 165	-871 654
Autres charges	-535 745	-522 557
TOTAL	-1 445 910	-1 394 211

Note 38a. Charges de personnel

	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	-516 803	-476 107
Charges sociales	-218 052	-229 854
Intéressement et participation des salariés	-107 025	-96 796
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-68 285	-68 886
Autres	0	-11
TOTAL	-910 165	-871 654

Note 38b. Effectifs moyens

	31.12.2019	31.12.2018
Employés	4 379	4 373
Cadres	5 597	5 390
TOTAL	9 976	9 764

Note 38c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2019 de 80 167 milliers d'euros (contre 77 804 milliers d'euros en 2018).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	TOTAL 31.12.2019	TOTAL 31.12.2018
	Surcomplé- -mentaire	Indemnités fin de carrière			
Dette actuarielle brute en début période	138 667	61 571	118 431	318 669	275 547
Coût des services rendus sur la période	7 806	4 155	2 883	14 845	11 947
Intérêts nets	2 239	997	1 951	5 187	4 193
Modification/ réduction/ liquidation de plan		-769		-769	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	633
Prestations versées	-6 193	-2 515	-2 127	-10 835	-19 352
Gains / pertes actuariels	35 066	11 128	20 285	66 479	45 700
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	3 280	2 130	463	5 873	21 773
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	32 049	8 924	15 256	56 229	11 111
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-262	74	4 566	4 377	12 816
Dette actuarielle brute en fin période	177 584	74 569	141 422	393 575	318 669

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2019	TOTAL 31.12.2018
	Surcomplé- -mentaire	Indemnités fin de carrière			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-7 806	-4 155	-2 883	-14 845	-11 645
Intérêts nets	-393	-308	-1 594	-2 295	-1 595
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			-20 459	-20 459	-13 824
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			-463	-463	-2 945
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			-15 431	-15 431	-3 129
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			-4 566	-4 566	-7 749
Charge au compte de résultat	-8 199	-4 463	-24 937	-37 599	-27 064

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2019	TOTAL 31.12.2018
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière			
Juste valeur des actifs en début de période	116 794	43 618	22 008	182 421	170 984
Intérêts nets	1 846	689	357	2 891	2 535
Cotisations de l'employeur		14 896		14 896	24 165
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	-6 193	-2 293	0	-8 486	-12 744
Gains / pertes actuariels	-1 022	214	-174	-983	-2 521
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	-1 022	214	-174	-983	-2 521
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	0			0	0
Juste valeur des actifs en fin de période	111 425	57 124	22 191	190 740	182 420

Position nette

	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	31.12.2019	31.12.2018
Dette actuarielle fin de période	177 584	74 569	141 422	393 575	318 669
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-111 425	-57 124	-22 191	-190 740	-182 420
POSITION NETTE	66 160	17 444	119 232	202 835	136 249

Éléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2019	31.12.2018
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-52 038	-37 153
Ajustements de plafonnement des actifs	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-52 038	-37 153
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-174 891	-122 853

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.
Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2019, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 13,4 ans, inchangée par rapport à 2018.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2020 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 3 923 milliers d'euros.

Composition des actifs de couverture

31.12.2019

Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	108 660	7 600	683	0
Actifs non cotés sur un marché actif	40 712	885	10 009	0
Total	149 372	8 485	10 692	0

31.12.2018

Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	106 502	7 113	356	0
Actifs non cotés sur un marché actif	36 429	888	9 126	0
Total	142 931	8 001	9 482	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

31.12.2019

(En pourcentage de l'élément mesuré)	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-6%	-6%	-5%	-5%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6%	6%	6%	6%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 38d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	30/06/2015	29/11/2017	07/2017	11/2017	11/2019
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2021	T4 2020	T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023	2022/2024
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	Discounted cash flow	% du Résultat Net - part du groupe	Conquête clientèle	Multiple d'ETIBDA	Multiple du chiffre d'affaires
Impact résultat 2019	523	852	-929	-794	-1 092	-2 586	-379
Dettes au bilan	5 565	4 745	23 847	6 789	1 706	4 344	6 327

Note 38e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts et taxes	-78 749	-78 971
Locations	-55 755	-62 519
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-51 615	-57 594
- autres locations	-4 140	-4 925
Services extérieurs	-401 168	-380 780
Autres charges diverses	-73	-287
TOTAL	-535 745	-522 557

	31.12.2019			31.12.2018		
	Mazars	Réseau Deloitte	Total	Mazars	Réseau Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 763	1 730	3 493	1 589	1 459	3 048
Crédit Mutuel Arkéa	650	706	1 356	576	330	906
Filiales consolidées	1 113	1 024	2 137	1 013	1 129	2 142
Services autres que la certification des comptes	330	521	851	397	630	1 027
Crédit Mutuel Arkéa	217	443	660	359	569	928
Filiales consolidées	113	78	191	38	61	99
TOTAL	2 093	2 251	4 344	1 986	2 089	4 075

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 336 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019 (vs 329 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018).

Note 39. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2019	31.12.2018
Amortissements	-135 746	-119 358
Immobilisations corporelles	-52 657	-39 051
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-12 347	0
Immobilisations incorporelles	-83 089	-80 307
Dotations et reprises sur dépréciations	2 796	44
Immobilisations corporelles	447	44
- dont droits d'utilisation - Immobilier	0	0
Immobilisations incorporelles	2 349	0
TOTAL	-132 950	-119 314

Note 40. Coût du risque

Note 40a. Coût du risque sur le périmètre banque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2019
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-84 542	67 413				-17 129
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-911	870				-41
- Prêts et créances clientèle	-68 014	52 661				-15 353
- dont location financement	-2 316	1 300				-1 016
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-756	205				-551
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 731	5 256				525
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-10 130	8 421				-1 709
- Autres actifs	0	0				0
Pertes attendues sur la durée de vie	-85 795	80 460				-5 335
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0				0
- Prêts et créances clientèle	-82 422	77 706				-4 716
- dont location financement	-1 743	815				-928
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-105	44				-61
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-30	69				39
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-3 238	2 641				-597
- Autres actifs	0	0				0
Actifs dépréciés	-329 565	307 852	-48 758	-9 600	3 834	-76 237
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle	-306 236	291 643	-48 627	-9 600	3 821	-68 999
- dont location financement	-4 135	2 033	-1 347	-460	0	-3 909
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-1 450	-300	0	0	0	-1 750
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	-21 735	16 223	0	0	0	-5 512
- Autres actifs	-144	286	-131	0	13	24
Total	-499 902	455 725	-48 758	-9 600	3 834	-98 701

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2018
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-79 995	70 718				-9 277
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-983	481				-502
- Prêts et créances clientèle	-65 742	56 524				-9 218
- dont location financement	-1 302	3 572				2 270
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-155	42				-113
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 788	2 709				-2 079
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-8 327	10 962				2 635
- Autres actifs	0	0				0
Pertes attendues sur la durée de vie	-88 965	87 600				-1 365
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	56				56
- Prêts et créances clientèle	-86 235	83 257				-2 978
- dont location financement	-1 472	1 429				-43
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	0	567				567
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-69	182				113
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-2 661	3 538				877
- Autres actifs	0	0				0
Actifs dépréciés	-216 817	225 937	-60 400	-8 125	6 349	-53 056
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle	-201 523	215 322	-60 365	-8 125	6 349	-48 342
- dont location financement	-14 631	10 781	-1 582	-3 864	0	-9 296
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-4 252	49	0	0	0	-4 203
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	-4 642	6 266	0	0	0	1 624
- Autres actifs	-6 400	4 300	-35	0	0	-2 135
Total	-385 777	384 255	-60 400	-8 125	6 349	-63 698

Note 40b. Coût du risque sur le périmètre assurance

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2019
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	51	0	0	0	51
Total	0	51	0	0	0	51

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2018
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	19	0	0	0	19
Total	0	19	0	0	0	19

Note 40c. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	31.12.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	8 988 980	1 753 661	-956 394	0	1 331	9 787 578
- pertes attendues à 12 mois	8 988 980	1 753 661	-956 394	0	1 331	9 787 578
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	56 626 318	12 889 037	-5 973 213	0	0	63 542 142
- pertes attendues à 12 mois	52 773 663	12 862 077	-5 586 158	-711 905	0	59 337 677
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	2 424 408	0	-180 351	498 346	0	2 742 403
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 213 898	0	-169 203	213 559	0	1 258 254
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	214 349	26 960	-37 501	0	0	203 808
Actifs financiers au coût amorti - Titres	168 970	563 479	-89 559	0	0	642 890
- pertes attendues à 12 mois	143 113	557 183	-89 559	-517	0	610 220
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	20 315	6 296	0	0	0	26 611
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	5 542	0	0	517	0	6 059
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	10 884 679	79	-1 733 470	0	0	9 151 288
- pertes attendues à 12 mois	10 852 953	79	-1 701 767	-28 153	0	9 123 112
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	31 726	0	-31 703	28 153	0	28 176
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Total	76 668 947	15 206 256	-8 752 636	0	1 331	83 123 898

Note 40d. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2 147	-911	867	0	0	0	-2 191
- pertes attendues à 12 mois	-2 147	-911	867	0	0	0	-2 191
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 051 782	-671 703	625 956	0	0	0	-1 097 529
- pertes attendues à 12 mois	-113 225	-67 995	76 458	-23 798	0	0	-128 560
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-135 097	-82 387	65 022	12 684	0	0	-139 778
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-665 736	-519 205	470 572	11 114	0	0	-703 255
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-137 724	-2 116	13 904	0	0	0	-125 936
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-5 021	-2 627	247	0	0	0	-7 401
- pertes attendues à 12 mois	-342	-755	99	105	0	0	-893
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-476	-105	148	-105	0	0	-538
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-4 203	-1 767	0	0	0	0	-5 970
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	-6 758	-4 761	5 324	0	0	0	-6 195
- pertes attendues à 12 mois	-6 689	-4 731	5 255	0	0	0	-6 165
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-69	-30	69	0	0	0	-30
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés	-43 714	-37 896	36 113	0	0	0	-45 497
- pertes attendues à 12 mois	-11 992	-9 733	8 428	0	0	0	-13 297
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-2 928	-3 640	2 641	0	0	0	-3 927
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-28 794	-24 523	25 044	0	0	0	-28 273
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois		0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés		0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée		0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)		0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée		0	0	0	0	0	0
Total	-1 109 422	-717 898	668 507	0	0	0	-1 158 813

Note 40e. Périmètre banque - valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Au 31.12.2019

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	26 412 396	2 530	0	0
[0,1;0,25]	11 537 001	5 773	0	0
[0,26;0,99]	11 673 626	186 673	0	0
[1;2,99]	3 855 243	535 423	0	0
[3;9,99]	5 716 654	1 079 741	0	0
>=10	142 757	932 263	1 258 254	203 808
Total	59 337 677	2 742 403	1 258 254	203 808

Au 31.12.2018

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	17 364 026	2 237	0	0
[0,1;0,25]	10 615 563	15 446	0	0
[0,26;0,99]	13 311 691	137 475	0	0
[1;2,99]	6 126 258	429 605	0	0
[3;9,99]	5 128 971	954 486	0	0
>=10	227 154	885 159	1 213 898	214 349
Total	52 773 663	2 424 408	1 213 898	214 349

Note 41. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	-2 759	1 590
Moins-values de cession	-6 791	-726
Plus-values de cession	4 032	2 316
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-2 179	3 239
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	23 450	0
TOTAL	18 512	4 829

Note 42. Impôt sur les bénéfices

	31.12.2019	31.12.2018
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-125 333	-153 389
Charge ou produit d'impôt différé net	-6 350	-2 306
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-131 683	-155 695
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	643 504	573 430
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,46%	27,15%
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	31.12.2019	31.12.2018
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	2,17%	0,66%
Imposition à taux réduit et exonérations	-15,11%	-4,54%
Changement de taux	-1,32%	-0,98%
Impact des situations déficitaires	0,73%	-0,30%
Crédits d'impôts	-0,37%	-1,27%
Exceptionnel	0,65%	-0,16%
Autres	-0,73%	-0,68%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,46%	27,15%

La loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 ainsi que la loi de finances 2020 sont venues modifier la trajectoire de baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés prévue initialement par la loi de finances 2018. Le taux d'impôt pour l'exercice 2019 est donc de 34,43% ; ce taux sera amené de 34,43 % à 25,83 % sur un délai courant de 2019 à 2022.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 43a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Mouvements de la période 2019	Mouvements de la période 2018
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-1 406	-28 869
- Reclassement vers le résultat	-26 513	-11 141
- Autres mouvements	25 107	-17 728
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	71 294	-49 440
- Reclassement vers le résultat	73	-107
- Autres mouvements	71 221	-49 333
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	397	252
- Reclassement vers le résultat	3	0
- Autres mouvements	394	252
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-16	-399
Eléments recyclables en résultat	70 269	-78 456
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-38 582	-34 928
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-5 546	4 947
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (cédés et non cédés durant l'exercice)	51 839	-7 942
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	7 470	-13 198
Eléments non recyclables en résultat	15 181	-51 121
TOTAL	85 450	-129 577

Note 43b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2019			31.12.2018		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-2 720	1 314	-1 406	-44 986	16 117	-28 869
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	96 316	-25 022	71 294	-95 709	46 269	-49 440
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	585	-188	397	517	-265	252
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-249	233	-16	-609	210	-399
Eléments recyclables en résultat	93 932	-23 663	70 269	-140 787	62 331	-78 456
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-52 016	13 434	-38 582	-37 156	2 228	-34 928
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-8 158	2 612	-5 546	7 277	-2 330	4 947
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	56 945	-5 106	51 839	-10 338	2 396	-7 942
Quote-part des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	7 709	-239	7 470	-13 866	668	-13 198
Eléments non recyclables en résultat	4 480	10 701	15 181	-54 083	2 962	-51 121
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	98 412	-12 962	85 450	-194 870	65 293	-129 577

Note 44a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés	14 669 854	14 077 950
Engagements de financement	9 805 932	9 669 199
En faveur des établissements de crédit et assimilés	9 350	13 750
En faveur de la clientèle	9 796 582	9 655 449
Engagements de garantie	4 217 217	3 761 510
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	515	1 012
D'ordre de la clientèle	4 216 702	3 760 498
Engagements sur titres	646 705	647 241
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	646 705	647 241
Engagements reçus	49 021 969	45 330 560
Engagements de financement	10 497 553	11 272 071
Reçus des établissements de crédit et assimilés	10 490 432	11 264 184
Reçus de la clientèle	7 121	7 887
Engagements de garantie	38 181 778	33 580 476
Reçus des établissements de crédit et assimilés	224 711	209 899
Reçus de la clientèle	37 957 067	33 370 577
Engagements sur titres	342 638	478 013
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	342 638	478 013

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 9 350 milliers d'euros.

	31.12.2019	31.12.2018
Créances données en garantie	13 606 632	14 568 978
Banque de France	11 694 485	12 601 162
Banque Européenne d'Investissement	648 276	547 314
Caisse de Refinancement de l'Habitat	260 602	369 929
Caisse des dépôts et consignations	1 001 270	1 048 574
Autres	2 000	2 000
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	708 950	400 856
Titres et valeurs données en pension	4 883 045	4 994 676

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 44b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	1 378 515	959 106

Note 45. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Produits internes (1)	263 759	267 456	-263 759	-267 456	0	0
Produits externes (2)	1 257 014	1 355 084	841 262	790 645	2 098 276	2 145 729
Produit net bancaire	1 520 773	1 622 540	577 503	523 189	2 098 276	2 145 729
Gains ou pertes sur cession - dilution	205 071	-35	0	111	205 071	76
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 725 844	1 622 505	577 503	523 300	2 303 347	2 145 805
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 393 150	-1 347 463	-185 710	-166 062	-1 578 860	-1 513 525
Résultat brut d'exploitation	332 694	275 042	391 793	357 238	724 487	632 280
Coût du risque	-99 286	-64 453	636	774	-98 650	-63 679
Résultat d'exploitation	233 408	210 589	392 429	358 012	625 837	568 601
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-1 099	-1 601	-738	1 849	-1 837	248
Autres	18 512	24 367	0	11	18 512	24 378
Résultat courant avant impôt	250 821	233 355	391 691	359 872	642 512	593 227
Impôts sur les bénéfices	-4 046	-42 143	-127 637	-113 552	-131 683	-155 695
Résultat net	246 775	191 212	264 054	246 320	510 829	437 532
dont Intérêts minoritaires	66	207	26	37	92	244
Résultat net part du Groupe	246 709	191 006	264 028	246 282	510 737	437 288

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Actifs et Passifs sectoriels	97 318 252	83 429 111	59 823 672	51 491 191	157 141 924	134 920 302

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 46. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 48. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2019	31.12.2018
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	717 878	735 394
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti		0
Actifs à la juste valeur par résultat		0
Actifs à la juste valeur par capitaux propres		0
Titres au coût amorti		83 192
Instruments dérivés de couverture		0
Actifs divers		39 159
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	32 229	14 845
Instruments dérivés de couverture		0
Passifs à la juste valeur par résultat		0
Dettes envers la clientèle		27 219
Dettes représentées par un titre		0
Dettes subordonnées		0
Passifs divers		10 501

(1) CCCM et Younited

	31.12.2019	31.12.2018
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés		8 241
Intérêts et charges assimilées	-3 877	-3 062
Commissions (Produits)		2 071
Commissions (Charges)		0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	866	874
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti		0
Produit net des activités d'assurance		-27 981
Produits des autres activités		0
Charges des autres activités		0
Produit Net Bancaire	-3 011	-19 857

(1) CCCM et Younited

	31.12.2019	31.12.2018
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	0	0
Autres titres à livrer	0	0

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2019, de 21 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 2 050 milliers d'euros en 2019 (contre 1 986 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 3 528 milliers d'euros, inchangé par rapport au 31 décembre 2018.

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès qualités* et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10 % de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2019 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 477 milliers d'euros (contre 414 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Note 47. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2019

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	322 194	3 935 441	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	82 410	1 011 814	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	82 410	1 011 814	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2018

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	285 469	3 969 456	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	73 769	983 853	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	73 769	983 853	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 48. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
BUDGET INSIGHT (1)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,3	93,2	93,3	93,2
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale) (1)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	/	100,0	/
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,8	97,8	97,8
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,8
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
IZIMMO HOLDING	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM (2)	France	Banque / Crédit bail et location financement	/	100,0	/	100,0
LEASECOM CAR (2)	France	Banque / Crédit bail et location financement	/	100,0	/	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA	Luxembourg / France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG 2 (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	/	100,0	/	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	25,3	/	25,9
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	25,3	/	25,9
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	25,3	/	25,9
AVIARENT INVEST AG (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	25,3	/	25,9
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,6	21,0	20,6	21,0
CODABEL MANAGEMENT (2)	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	10,4	/	10,7
DS INVESTMENT SOLUTIONS SAS (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	23,8	/	24,4
FINANSEMBLE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	30,4	30,4	30,4	30,4
HALLES A FOURAGES SCCV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	17,8	/	18,3
JIVAI (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	/	32,4	/	32,4
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	11,9	/	12,2
LEEMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	11,9	/	12,2
LINK BY PRIMONIAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
LINXO GROUP	France	Banque / Prestations de services	29,8	29,8	29,8	29,8
MARSEILLE FURNITURE SARL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
MATA CAPITAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	11,9	/	12,2
NEW PORT	France	Banque / Holding	29,9	31,0	29,9	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	15,2	/	15,5
PFP (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL IMMOBILIEN GMBH (EX-EC ADVISORS GMBH) (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG FUND SERVICES (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG REAL ESTATE (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL MANAGEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL MANAGEMENT 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
PRIMONIAL REIM (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
SEFAL PROPERTY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,4	/	30,1
SPORTINVEST (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
UPSTONE SAS (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
VIVIENNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,4	34,4	34,4	34,4
VOLTAIRE CAPITAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	29,7	/	30,5
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,0	34,5	34,0	34,5
YOUNITED CREDIT	France / Italie / Espagne / Allemagne	Banque / Prestations de services	22,3	25,8	22,3	25,8

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS MANDARINE ACTIVE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,2	77,2	78,2	77,2
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,1	73,4	80,1	73,4
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS (3)	France	Banque / OPCVM	/	100,0	/	100,0
AUTOFOCUS CROISSANCE JANVIER 2017 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,2	/	97,2
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,0	93,9	94,0	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MAI 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,2	97,3	97,2	97,3
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,8	78,6	84,8	78,6
AUTOFOCUS CROISSANCE NOVEMBRE 2018 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,0	/	80,0	/
AUTOFOCUS CROISSANCE + SEPTEMBRE 2017 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,3	/	99,3
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	92,4	/	92,4
AUTOFOCUS RENDEMENT JANVIER 2018 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	/	99,3	/
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2018 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	/	98,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,4	93,6	93,4	93,6
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,0	93,1	93,0	93,1
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,1	97,3	97,1	97,3
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	96,6	/	96,6
BREHAT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,6	/	98,6	/
BREIZH ARMOR CAPITAL (1)	France	Banque / OPCVM	50,0	/	50,0	/
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,7	97,8	97,7	97,8
FCT MERIUS SURAVENIR (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT OBLIGATION BAUX AC 2019 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT SUR PRIV DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR CONSO FUND (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL AMBITION CLIMAT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	/	99,3	/
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	71,6	74,4	71,6	74,4
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	83,9	81,8	83,9
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,4	90,5	91,4	90,5
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,9	45,0	42,9	45,0
FEDERAL IMPACT TERRITOIRES (EX FEDERAL MULTI PME)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	67,5	57,0	67,5
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,4	66,7	64,4	66,7
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,5	56,0	53,5	56,0
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,8	74,0	73,8	74,0
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,4	63,2	56,4	63,2
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,5	89,4	89,5	89,4
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,5	91,4	90,5	91,4
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	99,9	99,8	99,9
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	98,5	98,5	98,5
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,0	99,1	99,0
FEDERAL OXYGENE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,2	/	94,2	/
FEDERAL STRATEGIES ACTIVES	France	Banque / OPCVM	/	99,8	/	99,8
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,3	/	38,3	/
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,0	/	46,0	/
FORMUL'ACTION SECURITE (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,7	/	93,7
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FSP / COMPARTIMENT 5	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	42,4	/	42,4
KALEIDOSCOPE (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,5	/	98,5
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	37,5	37,5	37,5	37,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	75,5	89,5	75,5	89,5
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	84,5	/	84,5
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	37,0	/	37,0	/
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	63,3	/	63,3
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAV PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	52,0	/	52,0
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PIERRE EXPANSION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,3	55,7	41,3	55,7
SCPI PRIMONIA CAP IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,8	40,1	35,8	40,1
SP CONVERTIBLES (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,8	/	20,8	/
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	26,6	/	26,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,1	38,3	41,1	38,3
SP NS FAMILLE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,3	43,1	45,3	43,1
SP OPPORTUNITES EUROPEENNES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,7	31,2	35,7	31,2
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Banque / OPCVM	35,4	35,4	35,4	35,4
YOMONI ALLOCATION (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,5	/	47,5	/
YOMONI MONDE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,0	/	44,0	/

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2019

(2) Cession

(3) Liquidation

(4) Fusion et confusion de patrimoine

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont disponibles sur le site internet du Groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 49. Regroupement d'entreprises

Le 21 novembre 2019, Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de la société Budget Insight, Fintech française spécialisée dans l'agrégation de données financières BtoB en marque blanche.

La société Budget Insight est consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Mutuel Arkea.

Les éléments significatifs de ce regroupement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Budget Insight
Date d'acquisition	21/11/2019
Prix d'acquisition	29 400
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	862
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	0
Impôts différés associés (pour 100%)	0
Autres retraitements divers (pour 100%)	223
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	1 085
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	28 315
Contribution au résultat 2019 du Groupe	-379

La comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprises est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 50. Evénements postérieurs à la clôture

Crédit Mutuel Arkéa a signé le 5 septembre 2019 un protocole d'accord avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central visant à définir les modalités de la séparation de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

La séparation a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

Cette opération ne consiste ni en une vente, ni en une distribution. C'est une opération particulière entre actionnaires dans le monde mutualiste et coopératif. Cette opération n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Les principaux impacts de la sortie du réseau CMMC sont estimés à :

Prêts sur la clientèle : 1 451 M€

Dettes envers la clientèle : 1 180 M€

Contribution aux capitaux propres du groupe : 119 M€